

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2016

MODERNISATION DU DROIT DU TRAVAIL - (N° 3886)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS282

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE 44

I. – Supprimer l’alinéa 14.

II. – En conséquence, à l’alinéa 18, supprimer les mots :

« la première occurrence des mots : « L’emploi » est remplacée par les mots : « Le poste », la seconde occurrence des mots : « l’emploi » est remplacée par le mot : « celui » et ».

III. – En conséquence, supprimer l’alinéa 36.

IV. – En conséquence, à l’alinéa 40, supprimer les mots :

« la première occurrence des mots : « l’emploi » est remplacée par les mots : « Le poste », les mots : « à l’emploi » sont remplacés par les mots : « à celui » et ».

V. – En conséquence, au même alinéa, après la première occurrence du mot :

« postes »

insérer les mots :

« de travail ».

VI. – En conséquence, supprimer l’alinéa 44.

VII. – En conséquence, supprimer l’alinéa 46.

VIII. – En conséquence, à l’alinéa 47, supprimer le mot :

« même ».

IX. – En conséquence, au même alinéa, substituer par deux fois aux mots :

« l’entreprise »

les mots :

« l’emploi »

X. – En conséquence, à l’alinéa 57, substituer par deux fois aux mots :

« l’entreprise »

les mots :

« l’emploi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rétablissement du texte issu de la première lecture de l’Assemblée nationale.

Cet amendement vise à rétablir la notion d’emploi pour correspondre à l’état de la jurisprudence relative au champ du reclassement.